



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues le 20 août 2024, les résolutions suivantes :

- Résolution n° C-2024-0855 autorisant un projet particulier impliquant un immeuble situé aux 1625 / 1645 de la rue Royale afin d'autoriser un refuge pour personnes en situation d'itinérance dans l'immeuble situé sur le lot 1 018 308 du cadastre du Québec;
- Résolution n° C-2024-0856 autorisant un projet particulier impliquant le lot 3 402 035 du cadastre du Québec situé en bordure de la rue Notre-Dame Ouest afin d'autoriser l'usage H8 (habitation multifamiliale 13 à 32 logements) sous certaines conditions.

Ces résolutions sont maintenant en vigueur et actuellement déposées dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 9 octobre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière